PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en application des articles L2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient Présents : : DELCOURT Sophie, LAGRAVE Cyril, LEBRUN Nadine, JOURDAN Jean-Charles, FERNANDEZ Sandrine, LOUBET Hervé, BOUTENEGRE Thibaut, PENEAU Nolène.

Était Absent sans pouvoir : GASTRIN Ruddy

Secrétaire de séance : Monsieur LAGRAVE Cyril.

Nombre de Membres en exercice :	9	Nombre de membres présents :	8
Représentés (ayant donné mandat) :		Absents : (sans mandat) :	1
Quorum : 5			

ORDRE DU JOUR :

Installation du Conseil

1° - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Madame DELCOURT Sophie, qui déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus présents installés dans leurs fonctions.

Les nouveaux conseillers municipaux reçoivent la charte de l'élu ainsi que l'article du CGCT relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

Monsieur LAGRAVE Cyril a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT)

Délibérations prises en cours de séance :

2026/54 – Tableau du Conseil Municipal

Le Maire
DELCOURT S,

Le Secrétaire de séance,
LAGRAVE C,